



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le

ID : 077-217704949-20250115-DELIB2025\_0003-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |
|--|
| Date de convocation<br><br>07/01/2025  |
| Date d'affichage<br><br>15/01/2025   |
| Nombre de conseillers :<br><br>En exercice.....23<br>Présents.....16<br>Votants.....19   |
| Réf : 2025-004<br><br>Objet :<br>SDESM : adhésion d'une nouvelle commune<br><br>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 15/01/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 15/01/2015<br><br>Le Maire,<br><br>A. MOMON |

Le quinze janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etai<sup>ent</sup> présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Geneviève DARGNAT, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Sébastien DERREUMAUX, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL  
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN  
Nassima VIGUIER pouvoir à Olivier BEUDAERT

**Absent(s) :**

Maud THOURY, Alain GUYONNET et Sébastien PELLERIN

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-004- SDESM : adhésion d'une nouvelle commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2024-85 du comité syndical du 25 septembre 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Souplets ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Saint-Souplets ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Souplets.
- AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 15/01/2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE